

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 12

Artikel: Résultats du concours de juillet
Autor: Rms.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de garage. Sous le Prieuré, à Pully, si les vignes n'étaient pas à la commune, elles n'existeraient plus. La partie occidentale de la commune de Lutry connaît déjà cette poussée de constructions, la région autour de Grandvaux également, tandis qu'à Cully on ne s'en aperçoit pas.

Nous ne parlons pas du bord du lac où l'on ne compte plus les villas de toutes formes et de toutes couleurs.

Au début du siècle, de la sortie de Lutry à l'entrée de Cully — sur presque 5 kilomètres — entre route et lac, il n'y avait en tout et pour tout que cinq maisons : deux en Curtinaux (près des bains), une à la Rive et deux à Villette, le Café et la villa de Ste-Hélène. Et lorsqu'on a construit la première maison, entre Villette et Cully, toute seule à un tournant de la route, son propriétaire l'avait appelée « l'Isolée ». Depuis, on a dû la débaptiser.

Allez-y voir, maintenant ! Quand vous passez le dimanche matin devant de ravissants « week-end » vous sentez souvent de ces odeurs de poulets à la broche qui vous mettent l'eau à la bouche. La cheminée est extérieure. On peut surveiller son dîner entre deux trempettes. Le lac est au bas du jardin. Que faut-il de plus ! L'auto, large comme un char à pont, est garée sur le trottoir, tant pis si les piétons doivent se faufiler entre les machines pour pouvoir passer.

Il y a encore, heureusement, des endroits où la vigne est reine, dans les vignobles d'Epesses, du Dézaley, du Burignon, de Chardonne et ailleurs encore.

Il faut dire aussi que c'est là que l'on trouve les crus les plus réputés. Quand on possède des vignes dans ces régions, on ne les vend pas, ni pour or, ni pour argent. On les garde, mais *on vend le vin, et sans peine !*

Mat.

Résultats du concours de juillet

Il faut croire que notre dernier jeu de mots croisés a mis à rude épreuve les méninges de nos concurrents et amis. Heureusement que les chaleurs de juillet n'ont pas été caniculaires... Onze « grilles » seulement étaient conformes à la grille originale...

Les fautes les plus fréquentes ont été faites aux définitions du 1 vertical « pour jeter l'eau sur le feu »... Le mot feu étant pris pour « défunt » et l'eau étant de l'eau bénite. Beaucoup ont mis à tout hasard « buie » au lieu de « buis » : le buis bénit dont on aspergeait les morts... Autre faute « galbe » au lieu de « jambe ». La définition correspondait à l'expression : cela me fait... une belle jambe ! platonique avantage, en effet, dans sa perfection. Quant au 3 vertical « initiales d'un homme qui dit « juste », il s'agissait de Roland Jay (R. J.) l'animateur de l'émission « Echec et mat »...

Merci aux nombreux concurrents pour leurs mots spirituels d'encouragements. Ils sont trop pour les citer tous. En reconnaissance, nous leur demandons de faire connaître nos « jeux de mots croisés » et de nous faire chacun un abonné pour l'année qui s'ouvre du 15 septembre 1960 au 15 septembre 1961.

Voici la liste des onze lauréats :

Mme Jeanne Paillard, Lausanne.

Mme J. Fonjallaz-Liardet, Pully.

Mme Dr J.-C. Perrin, Combremont-le-Grand.

M. Henri Nicolier, Nyon.

M. Alfred Desplands.

M. Stampfli, Lausanne.

M. H. Jaton, Baugy sur Clarens.

M. Isaac Rouiller, Troistorrents, Valais.

M. Albert Chessex, Lausanne.

M. Frs Aubry, Sommentier (FR.).

M. Joseph Baud, Albeuve (FR.).

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1960, une grille conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne.

Rms.